

## PLAN DE COURS

**HIS8051-040**

Numéro du cours

**L'EUROPE MODERNE (RENAISSANCE-1815)**

Titre du cours

**A-2021**

Session

**3**

Nombre de crédits

**MOODLE**

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

**ROY, LYSE**

Nom et prénom

**8457**

Poste

**roy.lyse@uqam.ca**

Courriel

**A-6057**

Bureau

### DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Mercredi de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous

### TABLE DES MATIÈRES

1	Description du cours.....	2
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours .....	2
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage .....	2
	3.1 Formules pédagogiques .....	2
4	Sommaire des évaluations – Pondération.....	4
5	Calendrier du cours.....	4
6	Modalités du cours .....	6
	6.1 Modalités de participation au cours .....	6
	6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation .....	6
	6.3 Modalités de remise des travaux .....	6
	6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens .....	6
	6.5 Modalités d'évaluation de la langue.....	6
	6.6 Modalités d'évaluation des enseignements .....	6
7	Bibliographie.....	7
8	Références.....	9
	8.1 Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat .....	9
	8.2 Document et Informations additionnelles.....	10
	8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	11
	8.4 Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.....	12
	8.5 Compétences.....	13

## 1 DESCRIPTION DU COURS

Le séminaire « L'Europe moderne (Renaissance-1815) » entend explorer les enjeux historiographiques et épistémologiques les plus récents de la discipline en approfondissant des thèmes, des courants ou des œuvres d'historiennes et d'historiens de l'Europe moderne. Privilégiant un parcours international depuis l'histoire sociale jusqu'à l'histoire culturelle la plus actuelle, le séminaire s'arrêtera sur des problématiques précises et des études de cas capables d'illustrer des enjeux méthodologiques et critiques. La professeure ou le professeur responsable du cours pourra notamment s'intéresser à l'histoire urbaine, à l'histoire de la justice, à l'histoire des femmes, à l'histoire des sociabilités ou à l'histoire des savoirs et de leur diffusion ; mais pourra aussi se pencher sur la violence et la guerre, sur la presse et l'opinion publique, ou encore sur le développement de la citoyenneté.

## 2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Le séminaire s'adresse aux étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles en histoire.

## 3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Pour la session d'automne 2021, le séminaire portera sur l'histoire des savoirs (history of knowledge) qui constitue un nouveau champ de recherche en pleine effervescence. Toutefois, celui-ci est encore à se définir et sa légitimité à débattre : c'est ce que propose ce séminaire. Depuis des années, la recherche universitaire parle de sociologie du savoir (Durkheim, Mauss, Veblen), d'anthropologie du savoir (Lévi-Strauss), depuis Michel Foucault, d'archéologie du savoir. L'histoire des savoirs s'en inspire, mais s'en détache en étant nourri, non seulement par l'histoire des sciences et des technologies et de l'histoire intellectuelle, mais également par l'histoire culturelle, l'histoire du livre, par les sciences de l'information, tout en s'inscrivant dans la mouvance des tournants spatial et matériel et de l'histoire connectée. L'approche de l'histoire du savoir repose en effet, selon P. Sarasin (2020), sur 3 piliers conceptuels : l'ordre des savoirs (M. Foucault); la circulation des savoirs et enfin, la matérialité et la médialité (médiation communicationnelle) des savoirs. Le terme savoir est entendu de façon large, dépassant les savoirs académiques, pour inclure ceux du quotidien, les savoirs implicites et les savoir-faire, on pense notamment aux savoirs de la guerre, de la cartographie, du commerce et de l'administration, comme aux savoirs artisanaux. P. Burke (2020) propose pour sa part que le champ inclut l'histoire de l'ignorance et de la mésinterprétation. Il fait valoir en outre, la nécessité de prendre en compte les obstacles à la circulation des savoirs et de considérer non seulement la circulation des savoirs, mais également leur transformation, incluant leur « traduction culturelle et sociale » d'une forme à une autre ou d'un groupe social à un autre. Enfin, l'histoire des savoirs se veut également globalisante et décentrée au sens où elle invite à concevoir la circulation des savoirs en dehors des frontières de l'Europe. Bien que notre focus demeure centré sur cette partie du monde, une histoire croisée de la connaissance est envisagée afin d'élargir notre compréhension des différents sites de production du savoir, des conditions politiques, culturelle, sociale d'émergence et des lieux spécifiques d'usage du savoir.

Nous nous questionnerons au cours de la session sur la nouveauté des défis proposés par ce nouveau champ qu'est l'histoire des savoirs, sur la validité des concepts qu'il propose, tout en s'autorisant une démarche réflexive sur la pratique historique. En proposant une définition élargie des savoirs, les personnes étudiantes inscrites à ce séminaire pourront mettre à profit leur propre champ de recherche et progresser dans la réflexion de leur travail de maîtrise ou de doctorat, en explorant un aspect spécifique, en lien avec la thématique du séminaire.

### 3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Le séminaire se tiendra en présentiel, les mardis de 18h00 à 21h00. Un séminaire n'est pas un cours : il exige une participation active de toutes les personnes étudiantes qui y sont réunies, c'est-à-dire : faire une lecture active des textes du programme de lecture, se préparer aux séances en réfléchissant aux problèmes soulevés par les auteurs et en rédigeant un rapport de lecture, participer activement à la discussion. Le séminaire a plusieurs objectifs pédagogiques précis. Il veut d'abord amener les personnes étudiantes à s'exprimer oralement sur des problèmes historiographiques et historiques. Il leur propose de développer leur esprit critique et leur capacité d'analyse. En outre, le séminaire veut les amener à développer leurs capacités à écrire de façon efficace et synthétique.

### Comptes rendus critique des lectures

- a) **Objectifs** : les personnes étudiantes auront 7 comptes rendus critiques des lectures des séances 3, 4, 6, 9, 10, 11 et 12. L'objectif est de structurer la lecture des textes et de rendre l'opération cognitive effective. En effet, lire un texte sans prendre de note ou en simplement le surlignant, ne permet pas de pouvoir en parler avec efficacité et surtout, ne permet pas de comprendre avec clarté la démarche de l'auteur. Le compte rendu de lecture viendra donc structurer la préparation aux séminaires et assurera la participation active des personnes étudiantes aux discussions.
- b) **Démarche** : chacun des comptes rendus de lecture devra faire entre 2 ou 3 pages maximum (double-interligne, Times New Roman, 12 points). Il s'agira de faire ressortir les grandes idées principales du texte, de se demander ce que l'auteur a voulu démontrer, d'évaluer si sa démonstration est convaincante, de faire des liens avec ce qui a été discuté en séance. Les comptes rendus devront être déposés sur le Moodle du cours le jour du séminaire, à midi au plus tard de façon à donner un peu de temps pour la décantation des idées et ainsi favoriser la discussion. Aucun retard ne sera acceptable.
- c) **Évaluation** : chacun des comptes rendus vaut 4% de la note pour un total de 28%. Ils seront corrigés en fonction des critères suivants : capacité de distinguer les idées principales des idées secondaires (1); compréhension de la pensée de l'auteur (1); capacité d'exprimer par écrit des idées complexes (1); capacité de faire des liens entre les textes (1).

### Participation aux séminaires

- a) **Objectifs** : le succès du séminaire et les apprentissages que les personnes étudiantes vont en retirer sont en lien direct avec la participation active des personnes étudiantes qui s'investissent dans la préparation des séances et qui expriment oralement leurs idées en lien avec les lectures et la thématique de la séance. Il ne s'agit donc pas seulement d'être présents.es physiquement aux séances, mais de participer aux discussions et au processus de fabrication de la connaissance.
- b) **Démarche** : la participation sera évaluée globalement, à la fin de la session, à l'aide d'une formule combinant l'autoévaluation et l'évaluation par la titulaire du cours. Les personnes étudiantes devront remplir avec honnêteté un formulaire (disponible sur le Moodle du cours) et la professeure attribuera une note en fonction de ses observations.
- c) **Évaluation** : La participation compte pour 17% de la note finale. Elle sera évaluée à partir des critères suivants : qualité de la préparation aux séances; pertinence des interventions orales en séance; respect des collègues et de leurs idées.

### Dissertation

- a) **Objectifs** : les personnes étudiantes auront une dissertation à faire sur un sujet de leur choix en lien avec la thématique du séminaire et en lien avec le sujet de leur mémoire de maîtrise ou de leur thèse de doctorat. Le sujet devra être approuvé par la professeure. Cette dissertation sera donc l'occasion d'explorer plus avant un aspect spécifique de l'histoire des savoirs à la période moderne. À la fin de la session, les personnes étudiantes partageront leur recherche avec leurs collègues en faisant un exposé.
- b) **Démarche** : Cette évaluation sera divisée en 3 étapes. 1) Dans un premier temps, les personnes étudiantes devront rédiger une problématique (2 pages) et dresser une bibliographie sommaire de leur sujet (une dizaine de titres comprenant des ouvrages de référence, des ouvrages généraux et des études spécialisées). À remettre le 12 octobre en format papier. 2) La dissertation à proprement parler sera à remettre le 20 décembre, en format papier. Elle devra faire une quinzaine de pages (double interligne, Times New Roman, 12 points), excluant la bibliographie. La dissertation devra comprendre une introduction (2 pages), un développement, une conclusion et une bibliographie enrichie. 3) La recherche sera l'objet d'un exposé d'une durée de 20 minutes lors des séances du 7 et 14 décembre.
- c) **Évaluation** : Les consignes et critères d'évaluation pour chacune de ces 3 évaluations seront remis par écrit au début de la session.

## 4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise %ou d'examens
7 comptes rendus critiques des lectures du programme de lecture des séances 3, 4, 6, 9, 10 11 et 12	28%	Lors de la séance
Participation au séminaire	17%	Lors des séances
Problématique de la dissertation et bibliographie sommaire	10%	12 octobre
Dissertation	30%	20 décembre
Exposé	15%	7 et 14 décembre

## 5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	7 septembre	Présentation du séminaire Objectifs et démarche du séminaire	
2	14 septembre	L'histoire des savoirs : la construction d'un champ et ses concepts	<p>Johan Östling et David Larsson, « Filling the Promise of the History of Knowledge: Key Approach for the 2020s», <i>Journal for the History of Knowledge</i>, 1, no 1, 2020.</p> <p>Van Damme, Stéphane, « When Practices, Places and Materiality Matter: A French Trajectory in the History of Knowledge, <i>Journal for the History of Knowledge</i>, 1, no 1, 2020.</p> <p>Burke, Peter, « Reponse», <i>Journal for the History of Knowledge</i>, 1, no 1, 2020.</p> <p>Burke, Peter, « Problems and Prospects», <i>What is the History of Knowledge</i>, Cambridge, Polity Press, 2016, p. 107-125.</p> <p>Burke, Peter, « Concepts», <i>What is the History of Knowledge</i>, Cambridge, Polity Press, 2016, p. 15-43.</p>
3	21 septembre	Les lieux de savoir	Jacob, Christian, <i>Qu'est qu'un lieu de savoir ?</i> Marseille, Open Edition Press, 2014.
4	28 septembre	Savoirs de l'Ancien Régime et « ancien régime des savoirs » Pratiques, objets, personnes, lieu	<p>Lecture de l'introduction (S. Van Damme) et d'un des chapitres de l'ouvrage dirigé par Dominic Pestre, <i>Histoire des sciences et des savoirs, t. 1 De la Renaissance aux Lumières</i>, Paris, Seuil, 2015</p> <p>Le chapitre sera déterminé lors de la 1<sup>ère</sup> séance et les personnes étudiantes présenteront chacun le chapitre qu'ils ont lu</p>
5	5 octobre	Pause	Lecture et travail individuel : préparation de la problématique et de la bibliographie sommaire

6	12 octobre	Surcharge d'informations et livres de référence	Blair, Ann, <i>Tant de choses à savoir. Comment maîtriser l'information à l'époque moderne</i> , Paris, Seuil, 2020.  Remise de la problématique et bibliographique sommaire
7	19 octobre	Pause	Préparation de la dissertation
8	26 octobre	Semaine de lecture	Lecture et préparation de la dissertation
9	2 novembre	Archiver et contrôler l'information	Donato, Maria Pia, <i>Les archives du monde. Quand Napoléon confisqua l'histoire</i> , Paris, PUF, 2019.
10	9 novembre	Savoir-faire et art de faire	Smith, Pamela, « Making as Knowing: Craft as Natural Philosophy », <i>Way of Making. The Material Culture of empirical Knowledge</i> , Univ of Michigan Press, 2014, p. 17-47  Smith, Pamela, « Art, Science, and Visual Culture in Early Modern Europe », <i>Isis</i> 97, no1, 2006, p. 83-100.
11	16 novembre	Émotions et savoir	Waquet, Françoise, « Émotions dans la république des Lettres, XVIIe-XVIIIe s. », <i>Une Histoire émotionnelle du savoir, XVIIe-XXIe siècle</i> , Paris, CNRS, 2019. p. 245-286.
12	23 novembre	Ignorance et nescience	Dilley, Roy, « Reflections on Knowledge Practices and the Problem of Ignorance », <i>Journal of the Royal Anthropological Institute</i> , 16, 2010, p. 176-192.  Corbin, Alain, <i>Terra incognita. Une histoire de l'ignorance</i> , Paris, Albin Michel, p. 9-61
13	30 novembre	Travail individuel. Préparation de l'exposé	
14	7 décembre	Exposés des étudiants	
15	14 décembre	Exposés des étudiants	

## 6 MODALITÉS DU COURS

### 6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Il s'agit d'un séminaire. Ainsi, la professeure s'attend à une participation active des personnes étudiantes, lesquelles sont les artisans de leur réussite et responsables du succès du séminaire et des apprentissages qu'elles en retireront.

### 6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous réferez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

### 6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Tous les comptes rendus de lecture devront être déposés sur le Moodle du cours. Les travaux envoyés par courriel directement à la professeure ne seront pas acceptés. La problématique, bibliographie sommaire ainsi que la dissertation seront remis à la professeure en format papier.

### 6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

### 6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

### 6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

## 7 BIBLIOGRAPHIE

- Adell, Nicolas, *Anthropologie des savoirs*, Paris, Armand Colin, 2011.
- Bethencourt, Francisco et Floricke Egmond (éd.), *Correspondence and Cultural Exchange in Europe, 1400-1700*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 2007.
- Blair, Ann, Paul Duguid, Anja Goeing et Anthony Grafton (éds.), *Information. A Historical Companion*, Princeton, Princeton Univ Press, 2021.
- Blair, Ann, « The Rise of Note-Taking in Early Modern Europe », *Intellectual History Review*, 20, 2021, p. 303-16.
- Blair, Ann, 2010, *Too Much to Know. Managing Scholarly Information before the Modern Age*, New Haven, Yale University Press.
- Bod, Rens, « How to Open Pandora's Box: A Tractable Notion of the History of Knowledge », *Journal for the History of Knowledge*, 1, no 1, 2020, p. 1-7.
- Bourget Marie-Noëlle, Licoppe Christian, Sibum Heinz Otto, *Instruments, Travel and Science: Itineraries of Precision from the Seventeenth to the Twentieth Century*, Londres/ New York, Routledge, 2002.
- Brendecke, Arndt, *The Empirical Empire: Spanish Colonial Rule and the Politics of Knowledge*, Berlin, De Gruyter Oldenbourg, 2016.
- Burke, Peter, *A Social History of Knowledge. From Gutenberg to Diderot*, Cambridge, UK, Polity, Pres, 2000.
- Burke, Peter, *A Social History of Knowledge. From the Encyclopédie to Wikipedia*, Cambridge, Uk, Polity Press, 2012.
- Burke, Peter, *What is the History of Knowledge?* Cambridge, UK, Poliy Press, 2015.
- Burke, Peter, « Reponse », *Journal for the History of Knowledge*, 1, no 1, 2020.
- Cevolini, Alberto, *Forgetting Machines: Knowledge Management Evolution in Early Modern Europe*, Leyde, Brill, 2016.
- Darnton, Robert, « An Early Information Society », *American Historical Review*, 105, 2000, p. 1-35.
- Daston, Lorraine, « The History of Science and the History of Knowledge », *KNOW: A Journal on the Formation of Knowledge*, 1, 2017, p. 131-154.
- Dilley, Roy, « Reflections on Knowledge Pratices and the Problem of Ignorance », *Journal of the Royal Anthropological Institute*, 16, 2010, p. 176-192.
- Donato, Maria Pia, « Introduction: Archives, Record Keeping and Imperial Governance, 1500-1800 », *Journal of Early Modern History*, 22, no 5, 2018, p. 311–26.
- Donato, Maria Pia, *Les archives du monde. Quand Napoléon confisqua l'histoire*, Paris, PUF, 2019.
- Dooley, Brendan et Sabrina A. Baron (éd.), *The Politics of Information in Early Modern Europe*, Londres, Routledge, 2001.
- Elshakry, Marwa, « Beyond a Singular history of Knowledge », *Journal for the History of Knowledge*, 1, 2020, p. 1-4.
- Findlen, Paula (éd.), *Early Modern Things: Objects and Their Histories, 1500-1800*, Londres, Routledge, 2012.
- Gonzalez-Bernaldo, Pilar et Liliane Hilaire-Pérez (éd.), *Les savoirs-mondes : mobilités et circulation des savoirs depuis le Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2015.
- Goody, Jack, *The Domestication of the Savage Mind*, Cambridge, Cambridge Univ Press, 1977.
- Head, Randolph, *Making Archives in Early Modern Europe: Proof, Information, and Political Record-Keeping, 1400-1700*, Cambridge Univ. Press, 2019.
- Jacob, Christian, « Lieux de savoir : Places and Spaces in the History of Knowledge », *KNOW: A Journal on the Formation of Knowledge*, 1, 2017, p. 85-102.

Jacob, Christian (éd.), *Lieux de savoir*, vol. 1, *Espaces et communautés*, Paris, Albin Michel, 2007 et *Lieux de savoir*, vol. 2, *Les mains de l'intellect*, Paris, Albin Michel, 2011.

Jacob, Christian, *Qu'est qu'un lieu de savoir ?* Marseille, Open Edition Press, 2014.

Kusukawa, Sachiko et Ian Maclean, *Transmitting Knowledge. Words, Images, and*

Lässig, Simone, « The History of Knowledge and the Expansion of the Historical Research Agenda », *Bulletin of the German Historical Institute*, 59, 2016, p. 29-58.

Leong, Elaine, *Recipes and Everyday Knowledge : Medicine, Science and the Household in early Modern England*, Chicago, Univ. of Chicago Press, 2018.

Östling, Johan et al., *Circulation of Knowledge: Explorations in the History of Knowledge*, Lund, Nordic Academy Press, 2018.

Östling, Johan et al., *Forms of Knowledge: Developing the History of Knowledge*, Lund, Nordic Academy, 2020.

Östling Johan et David Larsson, « Filling the Promise of the History of Knowledge: Key Approach for the 2020s », *Journal for the History of Knowledge*, 1, no 1, 2020.

Pestre, Dominique (éd.), *Histoire des sciences et des savoirs*, 3 vol., Paris, Seuil, 2015.

Raj, Kapil, *Relocating Modern Science: Circulation and the Construction of Knowledge in South Asia and Europe, 1650-1900*, Palgrave MacMillan, 2007.

Ringer, Fritz (dir.), *Toward a Social History of Knowledge. Collected Essays*, Berghahn Books, 2000.

Romano, Antonella, « Des sciences et des savoirs en mouvement : réflexions historiographiques et enjeux méthodologiques », *Diaspora*, 23-24, 2014, p. 66-79.

Sarasin, Philipp, « More Than Just Another Specialty: On the Prospects for the History of Knowledge », *Journal for the History of Knowledge*, 1, 2020, p. 1-5.

Schaffer, Simon, *La fabrique des sciences modernes*, Paris, Seuil, 2014.

Schaffer, Simon et al., *The Brokered World: Go-Betweens and Global Intelligence (1770-1820)*, Sciences History Publications, 2009.

Shapin, Steven, *Never Pure: Historical Studies of Science As If It Was Produced by People With Bodies, Situated in Time, Space, Culture, and Society, and Struggling for Credibility and Authority*, Baltimore, Johns Hopkins Univ. Press, 2010.

Smith, Pamela, *The Body of the Artisan: Art and Experience in the Scientific Revolution*, Chicago, Chicago Univ Press, 2004.

Smith, Pamela, *Making Knowledge in Early Modern Europe. Practices, Objects, and Texts, 1400-1800*, Chicago Univ Press, 2007.

Smith, Pamela, « Art, Science, and Visual Culture in Early Modern Europe », *Isis* 97, no1, 2006, p. 83-100.

Van Damme, Stéphane, « When Practices, Places and Materiality Matter: A French Trajectory in the History of Knowledge », *Journal for the History of Knowledge*, 1, 2020, p. 1-8.

Vine, Angus, *Miscellaneous Order: Manuscript Culture and the Early Modern Organization of Knowledge*, Oxford Univ. Press, 2019.

Waquet, Françoise, *Une histoire émotionnelle du savoir, XVIIe-XXIe siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2019.

Waquet, Françoise, *L'ordre matériel du savoir : comment les savants travaillent, XVIe-XXIe siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2015.

Yeo, Geoffrey, *Records, Information and Data: Exploring the Role of Record-Keeping in an Information Culture*, 2018

Zwierlein, Cornel (éd.), *The Dark Side of Knowledge: Histories of Ignorance, 1400-1800*, Leyde, Brill, 2016.



### 8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

## 8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

### **Guide pour les étudiantes et étudiants du 1<sup>er</sup> cycle :**

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

### **Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :**

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

### **Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :**

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : [https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_44.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf)

### **Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :**

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : [situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca)
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

### 8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

## 8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

**La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel** : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

**La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement** : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

**Pour de plus amples informations** : vous réferez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

**Formation** : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

**Pour obtenir du soutien** :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : 514 987-3000, poste 0886 [harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca)
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : [www.harcelement.uqam.ca](http://www.harcelement.uqam.ca)
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : 514 529-5252 ou 1 877-717-5252
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514 987-3185, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131 en tout temps

## 8.5 COMPÉTENCES

Non applicable



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.